

Municipalité d'Authier-Nord  
District d'Abitibi-Ouest  
Province de Québec

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité d'Authier-Nord, tenue le 1<sup>er</sup> mars 2023 à 19h35, à la salle multiservice, au 418-B, rue Principale.

Sous la présidence du maire Fernand Major, sont présents à cette séance, les conseillères et les conseillers suivants : mesdames Mélissa Gosselin-Dubé, Marie-Ève Larouche, Noëlla Dubé et, messieurs Jean-François Gagnon, Gilles Dubé et Bruno Dubé.

Assistent également à la séance, Madame Carolle Bédard, greffière-adjointe et inspectrice municipale qui agit comme secrétaire d'assemblée.

#### **1-Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour.**

Le maire prend les présences. Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président. Il est 19h35.

2023-03-01

Il est proposé par Bruno Dubé, appuyé par Gilles Dubé et résolu d'adopter l'ouverture de la séance ainsi que l'ordre du jour tel que lu par le maire, et que le point « Questions diverses » demeure ouvert.

Adopté à l'unanimité

#### **2-Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 1 février 2023 et de la séance extraordinaire du 17 février 2023.**

CONSIDÉRANT QUE les procès-verbaux des délibérations des séances du 1 février 2023 et du 17 février 2023 du conseil de la municipalité d'Authier-Nord ont été acheminés à chacun des membres dudit conseil dans les délais prévus afin que ceux-ci en prennent connaissance ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture des procès-verbaux.

2023-03-02

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mélissa Gosselin-Dubé, appuyée par Jean-François Gagnon et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 1 février 2023 mais en y apportant la correction suivante : au point 11.1, corriger **greffière-trésorière** pour **greffière-adjointe**.

2023-03-03

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gilles Dubé, appuyé par Noëlla Dubé et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 février 2023 avec les corrections suivantes : ajouter au point 2, **soit une semaine de vacances supplémentaire**, changer le point 4 et 5 pour **3 et 4**.

Adopté à l'unanimité

#### **3-Comité du 100<sup>e</sup> anniversaire.**

- Lettre au Centre de services scolaires du Lac-Abitibi pour accorder l'occupation de locaux au Pavillon Bellefeuille;
- Quelques commandites reçues.

#### **4-Séance à la MRC. Compte-rendu du maire.**

- Trois projets acceptés au Fonds régions et ruralité – Volet 4 pour 167 117\$ ;
- Déploiement d'Internet haute vitesse par Vidéotron.

#### **5-Période de questions.**

Un membre du Comité du 100<sup>e</sup> fait part au conseil que le budget pour les fleurs lors du 75<sup>ième</sup> était de 2500\$ avec quelques commanditaires. Le même budget est-il possible ?

#### **6-Administration générale.**

##### **6.1 Approbation des déboursés.**

CONSIDÉRANT QUE les listes des déboursés relatifs aux salaires et aux comptes payés du mois de février 2023, ainsi que des comptes à payer jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 2023 ont été présentés aux membres dudit conseil ;

CONSIDÉRANT QUE le total de ces déboursés totalisent 39,917.35\$.

2023-03-04 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bruno Dubé, appuyé par Mélissa Gosselin-Dubé, et résolu d'approuver la liste des déboursés telle que présentée.

Adopté à l'unanimité

**6.2 Adoption de la correspondance.**

CONSIDÉRANT QUE la correspondance a été acheminée à chacun des membres du conseil afin qu'ils en prennent connaissance avant la séance.

2023-03-05 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mélissa Gosselin-Dubé, appuyée par Gilles Dubé et résolu de classer la correspondance aux archives.

Adopté à l'unanimité

**6.3 Dépôt du projet de règlement régissant la démolition d'immeubles.**

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement 2023-01 régissant la démolition d'immeubles est déposé par le conseiller Jean-François Gagnon;

CONSIDÉRANT QU' une copie du projet de règlement a été remise à chaque conseiller selon les délais prévus à la loi afin que ceux-ci en prennent connaissance.

2023-03-06 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bruno Dubé, appuyé par Gilles Dubé et unanimement résolu d'accepter le dépôt du règlement 2023-01 régissant la démolition d'immeubles.

Adopté à l'unanimité

**6.4 Présentation du projet de règlement 2023-01 à la population.**

CONSIDÉRANT QU' à la suite du dépôt de projet de règlement 2023-01 régissant la démolition d'immeubles, une assemblée publique aux fins de consultation est obligatoire.

2023-03-07 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marie-Ève Larouche, appuyée par Bruno Dubé et unanimement résolu que la date retenue pour tenir à une assemblée publique aux fins de consultation relative au projet de règlement 2023-01 régissant la démolition d'immeubles est le 16 mars 2023, à 19h00.

Adopté à l'unanimité

**7-Sécurité publique.**

Projet de formation pour les premiers répondants dans chaque municipalité qui font partie de la Régie intermunicipale d'incendie de Roussillon.

**8-Transport routier.**

**8.1 Demande de soumissions par invitation auprès des ingénieurs concernant des devis pour la TECQ.**

CONSIDÉRANT QUE des travaux de voirie sont prévus dans le cadre du Programme de transfert de la taxe sur l'essence et de la contribution (TECQ) ;

CONSIDÉRANT QUE des devis sont nécessaires afin de rédiger un rapport pour les travaux à effectuer.

2023-03-08 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Noëlla Dubé, appuyée par Bruno Dubé et unanimement résolu de désigner Élise Gagnon directrice générale et greffière-trésorière, à procéder, par invitation, à des demandes de soumissions auprès d'ingénieurs en voirie concernant les futurs travaux de voirie à venir dans le cadre du Programme de transfert de la taxe sur l'essence et de la contribution (TECQ).

Adopté à l'unanimité

**8.2 Achat de pièces pour la déneigeuse et l'excavatrice.**

CONSIDÉRANT QUE certaines pièces sont nécessaires pour procéder à la réparation de la déneigeuse ainsi que de la pelle excavatrice.

2023-03-09 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Noëlla Dubé, appuyée par Marie-Ève Larouche et unanimement résolu d'autoriser le maire Fernand Major, à faire l'achat de pièces pour la déneigeuse.

Adopté à l'unanimité

2023-03-10 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Gagnon, appuyé par Mélissa Gosselin-Dubé et unanimement résolu d'autoriser le maire Fernand Major, à faire l'achat de pièces pour la pelle excavatrice.

Adopté à l'unanimité

### **8.3 Abat-poussière.**

Procéder à des demandes de soumissions pour un achat regroupé avec les municipalités d'Authier et de Chazel concernant des ballots de calcium. Ramener à la séance d'avril.

### **9-Hygiène du milieu.**

#### **9.1 Régie des déchets.**

Aucune réunion.

### **10-Aménagement, Urbanisme et Développement.**

#### **10.1 Comité Bellefeuille. États financiers au 31 décembre 2022.**

2023-03-11 Il est proposé par Noëlla Dubé, appuyée par Mélissa Gosselin-Dubé et résolu, sur recommandation du Comité Bellefeuille, d'accepter les états financiers 2022, tels que préparés par la Firme Daniel Tétreault, CPA. Des modifications ont dû être apportées afin de balancer les projets, car certains revenus avaient été attribués à la mauvaise municipalité.

Les personnes suivantes sont autorisées à signer ces états financiers :

Comité Bellefeuille : Madame Cindy Demers  
Municipalité d'Authier : Monsieur Yvon Gagné  
Municipalité d'Authier-Nord : Monsieur Fernand Major  
Municipalité de Chazel : Monsieur Daniel Favreau

Adopté à l'unanimité

#### **10.2 Dépôt du projet à la MRC d'Abitibi-Ouest « Fête du centenaire de la Municipalité » dans le cadre de la « Politique aux soutiens structurants pour améliorer les milieux de vie (PSPS) ».**

CONSIDÉRANT les normes rendues disponibles au FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ 2020-2024 et la possibilité pour la municipalité d'Authier-Nord de déposer un projet à la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie ;

CONSIDÉRANT la date limite du 24 mars 2023 pour déposer le projet à la MRC d'Abitibi-Ouest ;

CONSIDÉRANT la date limite du 31 mars 2024 pour la réalisation du projet.

2023-03-12 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marie-Ève Larouche, appuyée par Bruno Dubé et résolu :

DE DÉPOSER le projet suivant à la MRC d'Abitibi-Ouest : « **Festivités du centenaire de la municipalité** », et que la municipalité en fait sa priorité #1 ;

D'AUTORISER, mesdames Élise Gagnon, directrice générale, et Carolle Bédard, chargée de projet, à signer tous les documents relatifs à ce projet.

Adopté à l'unanimité

#### **10.3 Demande pour certaines utilisations au Pavillon Bellefeuille.**

ATTENDU QUE la municipalité doit procéder à travaux majeurs au sous-sol du bureau municipal ;

ATTENDU QU' il sera nécessaire pour les employés du bureau municipal d'être relocalisés le temps des travaux ;

ATTENDU QUE le comité du 100<sup>e</sup> anniversaire d'Authier-Nord a besoin de locaux supplémentaires ainsi que du stationnement dans le cadre des festivités qui se tiendront du 23 juin au 25 juin 2023.

2023-03-13

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Gilles Dubé, appuyé par Marie-Ève Larouche et résolu de faire parvenir une demande par lettre au Centre de Services scolaire du Lac-Abitibi pour les demandes suivantes :

- La possibilité d'occuper des locaux au Pavillon Bellefeuille par le personnel de la municipalité lors des travaux qui doivent être exécutés au bâtiment municipal au 452, rue Principale ;
- La possibilité d'occuper des locaux, les salles de bain ainsi que le stationnement au Pavillon Bellefeuille et ce, la fin de semaine des festivités entourant le 100<sup>e</sup> anniversaire de la municipalité, soit du 23 juin au 25 juin 2023.

Adopté à l'unanimité

#### **11-Loisirs et Culture.**

##### **11.1 Autorisation pour stationner des roulottes sur des terrains privés sans permis.**

ATTENDU QUE lors de la fin de semaine des festivités du centième anniversaire de la municipalité qui auront lieu du 23 juin au 25 juin 2023, les gens pourront « exceptionnellement », stationner leur roulotte sur des terrains privés sans devoir demander un permis de stationnement ;

ATTENDU QUE l'interdiction de stationner dans les rues de la municipalité demeure en vigueur.

2023-03-14

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Noëlla Dubé, appuyée par Gilles Dubé et résolu d'exiger des frais de 25\$ par jour, à tous ceux qui désirent se stationner sur les terrains appartenant à la municipalité.

Adopté à l'unanimité

##### **11.2 Agente de développement.**

Engager une agente de développement pour les municipalités d'Authier et d'Authier-Nord. Idée soulevée par le maire de la municipalité d'Authier. Plusieurs informations sont absentes et seraient nécessaires pour une prise de décision. Après discussion, les conseillers ne voient pas pour le moment, de raisons d'engager une agente de développement.

#### **12-Divers.**

##### **12.1 Location salle.**

CONSIDÉRANT QU' une demande a été faite concernant une réduction des frais pour une location de la salle multiservice pour quelques heures en après-midi pour une fête d'enfant.

2023-03-15

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Gagnon, appuyé par Marie-Ève Larouche et résolu d'exiger des frais de 85\$ pour la location de la salle multiservice lorsque celle-ci est utilisée seulement quelques heures.

Adopté à l'unanimité

##### **12.2 Soumissions branchement génératrice.**

Le maire fait part aux conseillers que des soumissions ont été demandées concernant le branchement nécessaire pour une génératrice au garage et à la salle multiservices.

##### **12.3 Équipements pour garage.**

ATTENDU QUE des équipements pouvant être nécessaires pour le garage sont à vendre à moindre prix chez un particulier.

2023-03-16

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Noëlla Dubé, appuyée par Gilles Dubé et résolu que le maire fasse l'achat des équipements pouvant servir dans le garage municipal, qui sont en bon état et à un prix abordable. Certains achats d'équipements ont été prévus lors de la préparation du budget.

Adopté à l'unanimité

#### **12.4 Chaînes de la niveleuse.**

Il y a eu une erreur dans la grandeur des chaînes reçues pour la niveleuse. Mettre en vente par appel d'offre de soumissions.

#### **12.5 Contrat de bouteille d'oxygène et d'acétylène**

ATTENDU QU' un contrat annuel pour la location de bouteille d'oxygène et d'acétylène est nécessaire.

2023-03-17

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Jean-François Gagnon, appuyé par Bruno Dubé et résolu que le maire négocie le contrat pour les bouteilles d'oxygène et d'acétylène auprès de Messer Canada Inc. de Rouyn-Noranda.

Adopté à l'unanimité

#### **12.6 Pavillon Bellefeuille**

Le maire et la directrice générale prendront part à la rencontre virtuelle proposée par madame Isabelle Godbout, le 8 mars prochain concernant le dossier de la fermeture du Pavillon Bellefeuille.

#### **12.7 Rencontre Teams en sécurité incendie**

Une rencontre par Teams aura lieu le 22 mars 2023 de 19h00 à 20h00 en sécurité incendie pour les élus.

#### **12.8 MADA**

Une rencontre régionale MADA d'Abitibi-Témiscamingue se tiendra de façon virtuelle, le jeudi 9 mars 2023, de 9h à 12h, sous le thème « Municipalité amie des aînés, une opportunité de développement pour les communautés ! ».

#### **13-Période de questions.**

Aucune question.

#### **14-Clôture de la séance.**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Mélissa Gosselin-Dubé et résolu de lever la séance. Il est 21h22.

Adopté à l'unanimité

---

Fernand Major, Maire

---

Carolle Bédard, Greffière-adjointe